

DÈS LE 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2021 LA **FACTURATION 'DIRECTE'** REMPLACERA LA **FACTURATION 'TRANSIT'**

PRATICIENS CONCERNÉS : **MÉDECINS DE FAMILLE - GASTRO-ENTÉROLOGUES - PATHOLOGUES**

AUTRES CONCERNÉS : ASSURANCES – CONCEPTEURS LOGICIELS – PROGRAMMES DE DEPISTAGE

BASE CONTRACTUELLE : AVENANTS AUX CONVENTIONS AVEC LES ASSURANCES LAMal

CONTACT INFO : Laurent Mühlemann / [laurent.muhlemann@fgdc.ch](mailto:laurent.muhlemann@fgdc.ch) / ligne directe 022 708 10 91

---

**En bref** : dans le but de simplifier le flux des factures d'inclusion au dépistage du cancer du côlon, de coloscopie et d'analyses histologiques, de nouvelles négociations ont eu lieu entre swiss cancer screening (représentant les programmes cantonaux) et les assurances maladie. Ces dernières ont consenti à renoncer à ce que les factures transitent pour contrôle au programme de dépistage, assumant le fait que le tarif, les numéros de positions forfaitaires et le motif 'prévention' représentaient des caractères suffisamment probants pour identifier ces factures comme faisant partie d'un programme de dépistage. En parallèle, l'identification des factures de coloscopies avec polypectomie complexe est assurée par l'insertion d'une variable « service\_attributes=2 ou franchisefree\_12<sup>e</sup>\_d » sur chaque position TARMED (selon indications du Forum d'échange de données). Les avenants aux conventions de base, ainsi signés, représentent aussi une harmonisation avec les cantons de Suisse alémanique qui n'avaient pas cette contrainte.

**Exceptions** : le nouveau système apporte une simplification significative puisqu'il équivaut à une facturation en tiers payant utilisant des positions forfaitaires, toutefois il y a quelques exceptions dans le cadre d'assurances internationales et des coloscopies avec polypectomie complexe (voir modes d'emplois).

**Planification** : le programme de dépistage genevois sera le premier à mettre en place ces changements, la bascule étant prévue pour le 1<sup>er</sup> octobre. La communication sera faite auprès de tous les partenaires concernés durant le mois de septembre. Les autres cantons romands vont progressivement suivre le mouvement, cet automne ou début 2022.

**Mode d'emploi** : un mode d'emploi de facturation tenant compte de la nouvelle méthode est disponible en trois versions (médecins de famille, gastro-entérologues, laboratoires d'analyses histologiques).